

MASSAGE JAPONAIS



PRÉSENTATION

Au Japon, la beauté est le reflet d'un corps en bonne santé. Ce massage allie un drainage, un rééquilibrage des énergies et un soin rajeunissant.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Pratiquer le massage.
- Savoir conduire une prestation en tenant compte des différents aspects dans la gestion de matériel et de la posturologie du masseur.
- Savoir expliquer les origines du massage.
- Connaître l'histoire et les influences de ce soin traditionnel.
- Maîtriser les fondamentaux de l'énergétique traditionnelle japonaise.
- Connaître l'anatomie osseuse, musculaire et lymphatique de la tête et du cou.
- Comprendre les indications et contre-indications de ce massage.
- Savoir présenter le massage japonais, ses atouts et ses bénéfices à court et à long terme.
- Mettre en place un questionnaire préalable de non-contre-indication, et savoir adapter le protocole lorsque c'est nécessaire.
- Pouvoir créer un univers sensoriel en harmonie avec l'esprit du soin.
- Maîtriser les gestes typiques et l'enchaînement des mouvements.
- Délivrer une prestation de qualité en faisant le meilleur usage de sa posture et de ses mains.
- Connaître le protocole d'application de serviettes chaudes.
- Savoir adapter le protocole à différents temps impartis.
- Accueillir, installer, traiter le client avec délicatesse et élégance
- Savoir recueillir l'avis du client et accueillir ses commentaires.
- Savoir recommander au client une ou plusieurs prestations complémentaires ou produits cosmétiques spécifiques.

PRÉREQUIS

Avoir un projet professionnel en lien avec le milieu du bien être.
Avoir déjà pratiqué le massage Californien ou Balinais

DURÉE

3 jours soit 21 heures en centre de formation

DÉLAIS D'ACCÈS

Délai d'inscription
3 semaines à l'avance
jusqu'à clôture du groupe*

*Pour ouverture d'une session: groupe de minimum 4 à 12 personnes

MASSAGE JAPONAIS



PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1 : Accueil & Fondamentaux

Accueil des participants : installation, remise du matériel, ambiance bienveillante.

Présentation du formateur et des participants : parcours, attentes, objectifs.

Présentation du déroulement du stage : planning, modalités, évaluations.

Origines du massage japonais du visage : histoire du Kobido, philosophie du soin.

Bienfaits et indications : détente, éclat du teint, stimulation circulatoire et lymphatique.

Hygiène, sécurité et confort du client : posture, ambiance zen, produits adaptés.

Mise en situation : simulation d'accueil et d'installation d'un client.

Jour 2 : Apprentissage et mise en pratique

Objectifs du massage japonais du visage : relaxation, tonification, effet anti-âge naturel.

Techniques spécifiques : lissages, pétrissages, pressions, percussions douces.

Zones ciblées : visage, cou, nuque, décolleté.

Respect du rituel : préparation du praticien, centrage, respiration.

Pratique guidée : en binôme, sous supervision du formateur.

Jour 3 : Mise en Pratique & Approfondissement

Révision du protocole complet : séquence, gestes, transitions.

Approfondissement des techniques : adaptation aux besoins du client, gestion du rythme et de l'intensité.

Pratique autonome : réalisation d'un massage complet.

Retour d'expérience : échanges, ressentis, axes d'amélioration.

Évaluation des acquis

MÉTHODES MOBILISÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Le formateur transmet aux stagiaires un cadre à la fois théorique et pratique, leur permettant de mieux comprendre et maîtriser les techniques d'application de la méthode de massage. Les stagiaires mettent en œuvre ces techniques sur un modèle, sous la supervision constante du formateur, dont le rôle est de les guider vers un geste précis, adapté et conforme aux spécificités du modèle à masser.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique en fin de formation

TARIF

450€

PUBLICS CONCERNÉS*

Salariés
Demandeurs emplois
Public en reconversion
Auto entrepreneur

Attestation de formation en fin de parcours

*Formation ouverte aux personnes en situation de handicap "sous réserve que la situation de santé de la personnes soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2005)

Mise à jour : Septembre 2025

